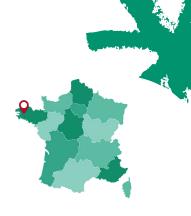


Armorique

Placer l'agro-écologie et la transversalité au cœur des stratégies alimentaires locales





CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1969
- Date de création du PAT du Finistère : 2017
- Superficie du PNR : 125 000 ha
- Superficie du PAT du Finistère : 673 300 ha
- Nombre de communes : 44
- Population : 65 000
- Région : Bretagne
- Département concerné : Finistère
- Type de territoire : littoral et insulaire, rural, habité
- Villes portes : Brest, Châteauneuf-du-Faou, Landivisiau, Carhaix







① INTRODUCTION

Situé dans le Finistère, le territoire du Parc Armorique est contrasté en termes de territoire. Il couvre les îles de la mer d'Iroise, la presqu'île de Crozon, l'Aulne maritime et les Monts d'Arrée. Ainsi, il est à la croisée des chemins des bassins de vie de la métropole brestoise, de Morlaix et Quimper au sud. Ce territoire essentiellement rural concentre les productions agricoles, et en particulier l'élevage en systèmes très herbagés. L'agriculture est la première économie du territoire, avec près de 1000 exploitations agricoles, d'où un enjeu fort à l'accompagner dans le développement durable.

À ce jour, le Parc Armorique n'envisage pas de mettre en place un PAT labellisé sur son territoire partagé entre plusieurs bassins de vie, qui apparaissent comme l'échelle appropriée à ce type de dynamiques locales. Néanmoins, le Parc choisit de contribuer activement aux PAT touchant son territoire, dans une dynamique départementale mais aussi plus localement. Le Parc mène divers projets liés à l'agriculture et l'alimentation grâce à un engagement et une approche larges des domaines qui le concernent. Ainsi, les trois volets -environnement, social et économique- sont tous trois transcrits dans des actions concrètes. En Bretagne, on constate qu'une ambition collective pour le développement alimentaire que le Parc souhaite accompagner voit le jour.

ACTIONS

Le Parc se situe dans le périmètre du PAT du département du Finistère, dont le cadre d'actions se déploie sur le territoire du Parc. Ainsi, il faut noter que 5 défis ont été repérés pour former un plan d'action : connaître les dynamiques alimentaires, faire du consommateur un acteur, fédérer une diversité d'acteurs, favoriser l'alimentation locale et renforcer le rôle de l'alimentation en tant que vecteur de lien social.

Le Parc conduit également un ensemble d'actions qui peuvent contribuer aux questions alimentaires, avec un axe renforcé sur l'agriculture :

- → Portage d'un programme agroenvironnemental et climatique avec la contractualisation de mesures agroenvironnementales par les agriculteurs (200 professionnels mobilisés)
- → Gestion des habitats naturels humides avec des actions sur les têtes de bassins versants
- → Actions pour la biodiversité : accompagnement du département sur sa politique Espaces naturels sensibles, animation de 4 sites Natura 2000, Trame verte et bleue, suivis naturalistes, gestion de sites naturels expérimentaux...
- → Charte de l'architecture et des paysages du Parc pour préserver les paysages, notamment dans leur composante agricole (prairies, bocage, limitation de l'enfrichement, structures agraires)

1

- → Information des élus dans la planification territoriale pour aider à l'aménagement entre espaces fonciers, agricoles et forestiers
- → Promotion des produits locaux et des circuits-courts : inventaire des producteurs, actions de promotion type marchés de producteurs, etc.
- → Sensibilisation sur le patrimoine animal domestique de Bretagne et produits fermiers associés au travers de la gestion du domaine de Menez Meur (élevage conservatoire qui accueille plus de 30000 visiteurs par an)
- → Marque nationale « Valeurs Parc naturel régional » déclinée autour de la viande d'agneau (4 éleveurs engagés)
- → Relai des opportunités foncières auprès de porteurs de projet sur le territoire pour contribution à l'installation de nouveaux agriculteurs
- → Campagne de financement participatif pour des projets agricoles
- → Développement d'un partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère (GAB29)
- → Étude de faisabilité sur les micro-filières alimentaires territorialisées (autour des systèmes bovins lait/viande en système herbager)
- → Mise en place d'un espace-test agricole à vocation élevage sur le domaine de Menez Meur et implication dans le montage d'une CIAP pour accompagner l'installation de nouveaux actifs agricoles
- → Échanges sur le patrimoine culinaire et liens avec les professionnels de la gastronomie autour des productions locales

ACTEURS

Le Parc Armorique est géré par un syndicat mixte qui regroupe 44 communes qui ont approuvé la charte du Parc, 6 communautés de communes, le

département du Finistère et la région Bretagne.

Sur le territoire du Finistère, le Parc Armorique est l'un des acteurs du PAT existant. Il a donc participé aux réunions d'élaboration du PAT en 2017 et il siège désormais au comité des partenaires. Il prend également part aux assises départementales qui ont lieu chaque année.

Grâce à son large éventail d'actions, le Parc connaît un grand nombre d'acteurs présents sur le territoire. C'est d'ailleurs pour renforcer la mise en relation entre ces acteurs qu'il a constitué un comité de pilotage pour l'animation du programme environnemental et climatique du PNRA, afin de réaliser un suivi des mesures agro-environnementales dans le cadre du PAEC du Parc. Il entretient ainsi des contacts réguliers avec :

- → Les organisations professionnelles agricoles : GAB, CIVAM, Chambre d'agriculture
- → L'association « Aux goûts du jour »
- → Groupement des restaurateurs Pointe Bretagne
- → Collectivités locales
- → Pays

⊘ ANALYSE

Point(s) fort(s)

Le Finistère comporte une dynamique territoriale importante en ce qui concerne l'alimentation puisqu'un PAT a été mis en place sur l'ensemble de ce département. Ainsi, le Parc peut apporter son soutien à ce projet. Par exemple, pour l'année 2020, au travers du projet FOCAL, le Parc anime une réflexion collective sur le développement de filières alimentaires territorialisées pour les productions bovines lait-et viande valorisant les pratiques agro-écologiques, et croisant avec les comportements des consommateurs et stratégies des acteurs économiques impliqués.

À l'avenir

Un diagnostic a été mené à l'échelle du Pays de Brest (8 EPCI), ce qui concerne un tiers du territoire du Parc, en vue d'un PAT portée par la métropole de Brest. Le Parc compte contribuer à ce projet tout comme il le fait pour le PAT du Finistère, en relayant par exemple le développement de l'outil Agrilocal, pour faciliter les liens entre producteurs et acheteurs en restauration collective...

PETIT PLUS

Dans la perspective du renouvellement de la charte du Parc programmé dès 2020, la mise en avant des questions alimentaires est un atout. En effet, cela amène les élus du territoire à s'y intéresser et donc à contribuer à la démarche de transition agricole et alimentaire.